

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE 2026-17
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

Le Maire d'APPIETTO

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu** la délibération n° 2026-02-02 en date du 02/04/2026 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 02/03/2026
- Vu** l'arrêté n° 2026-12 en date du 03/04/2026 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 02/03/2026.

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade avec examen professionnel au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2è classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	MONERA NICOLAS	Adjoint technique	<u>10 /05/2026</u>

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 -Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en collectivité.

Fait à APPIETTO

le 08/04/2026

Publié le

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint


Christian GARRIDO

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.